



Livret d'accueil

Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Banque Alimentaire de l'Isère

4, rue de la Maladière
38360 Sassenage
Tél : 04 76 85 92 50
Fax : 04 76 85 92 51
Email : ba380@banquealimentaire.org
www.ba38.banquealimentaire.org



BAI - Juillet 2022



Le réseau

Le réseau des Banques Alimentaires

Tout commence le 13 mars 1984 par un appel de sœur Cécile Bigo dans le journal «la Croix». Après avoir évoqué la situation des personnes ayant des difficultés à manger à leur faim, elle appelait à la mise en place d'un «procédé de récupération rapide et efficace des aliments avant qu'ils ne soient embarqués dans les poubelles».

Touché par cet appel et s'inspirant des Food Banks américaines, Bernard Dandrel, bénévole au Secours catholique, mobilise plusieurs grandes associations pour créer, avant l'hiver 84-85, la première Banque Alimentaire à Paris.

A partir de 1985, d'autres Banques Alimentaires se créent dans différentes régions. Depuis, les Banques Alimentaires ont pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire au service de la précarité alimentaire.

Nos valeurs



S'informer

Diverses sources d'information sont mises à disposition.

Pour tous :

- un site Internet www.banquealimentaire.org
- le rapport annuel,
- un Intranet intranet.banquealimentaire.org,
- une lettre interne «Panorama», envoyée tous les 2 mois par e-mail et disponible sur l'Intranet.

Dans ma BA

- Un journal d'information local à destination des bénévoles et associations
- Un site Internet : www.ba38.banquealimentaire.org
- Une page Facebook




Aujourd'hui, **79 Banques Alimentaires** sont implantées sur le territoire français (métropole et DOM), auxquelles s'ajoutent **31 antennes**.



Aujourd'hui, les Banques Alimentaires ce sont :

En Europe	En France
335 Banques Alimentaires et antennes	79 Banques Alimentaires
12,8 millions de bénéficiaires	2,1 millions de bénéficiaires
860 000 tonnes de denrées distribuées	112 500 tonnes de denrées distribuées

 **Banque Alimentaire** de l'Isère
 2 sites
 8 000 bénéficiaires
 2 000 tonnes de denrées distribuées

1 réseau avec des missions communes et un même objectif :
Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Collecter

Un réseau au service des associations

Les Banques Alimentaires se positionnent au centre d'une chaîne de solidarité bénéficiant à **2,1 millions de personnes** démunies, pour l'équivalent de **225 millions de repas distribués**, en 2020.

Elles redistribuent les denrées collectées à **6 011 associations et CCAS* partenaires**.



Dans ma BA

91 Associations Partenaires & CCAS	8 000 de personnes accueillies	4 millions de repas distribués
-------------------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------

*Centres Communaux d'Action Sociale



Zoom sur la Collecte Nationale :

Chaque année, le dernier week-end de novembre, les Banques Alimentaires organisent une Collecte Nationale de denrées alimentaires non périssables auprès du grand public. Elle permet également de rencontrer le grand public et développer la notoriété du réseau.

L'hygiène

L'hygiène et la sécurité des aliments

Les dons alimentaires ne sont pas des produits comme les autres. L'hygiène et la sécurité des aliments sont donc une priorité absolue de l'ensemble du réseau des Banques Alimentaires.

La manutention, le stockage, le suivi des denrées dès leur réception en entrepôt, le maintien impératif de la chaîne du froid imposent l'application stricte des règles d'hygiène et de sécurité.

Dans chaque Banque Alimentaire, un Responsable hygiène et Sécurité des Aliments (Rhysa) veille au respect des bonnes pratiques, conseille les associations partenaires et met en application les règles reprises dans le guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH). Ce guide est résumé dans un livret de 11 affichettes à votre disposition.

Si vous manipulez directement des aliments, vous serez amenés à faire une formation spécifique (TASA, Tous Acteurs pour la Sécurité des Aliments).



La sécurité

La sécurité des personnes

Quelques recommandations générales figurent dans le livret de sécurité édité par la FFBA. Elles sont complétées de celles qui vous sont données par la Banque Alimentaire et qui sont propres à son installation et à son fonctionnement.

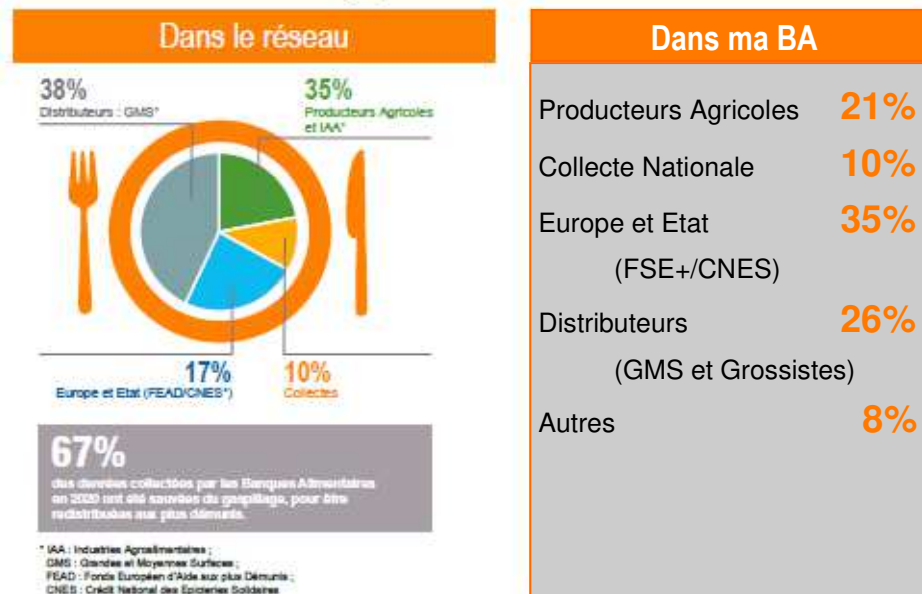
A cet égard, il est indispensable que :

- vous ayez une bonne connaissance des locaux et de ses installations de sécurité (sorties de secours, emplacement des extincteurs),
- vous portiez les équipements de protection individuelle (gants, chaussures, gilet) correspondant à votre activité,
- vous connaissiez les mesures adoptées par votre Banque Alimentaire, comme les protocoles de sécurité chargement-déchargement,
- vous ayez identifié les personnes formées aux premiers secours et le lieu de stockage de la pharmacie d'urgence.



Distribuer

Nos sources d'approvisionnements



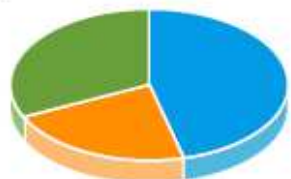
Nos moyens matériels



Accompagner

5 400 partenaires, 3 typologies

Aujourd'hui, les Banques Alimentaire ont réussi à constituer un maillage territorial de 5400 partenaires répartis sur tout le territoire, y compris dans les zones blanches.



- **49%** sont indépendants
- **25%** sont des CCAS
- **26%** appartiennent à un réseau caritatif national

Dans ma BA

En 2020, 93 associations, avec 114 points de distribution sont partenaires de la BAI. Parmi celles-ci, 10 épiceries sociales et 23 CCAS sont conventionnés avec la BAI.

Les services proposés aux associations partenaires

- Accompagnement au quotidien
- Soutien pour leur habilitation à l'aide alimentaire
- Fourniture du logiciel de gestion TICADI (bénéficiaires, denrées, stocks et statistiques)
- Animations pour les publics accueillis



Les droits des bénévoles

Droits des bénévoles et salarié·e·s :

- **responsabilité civile couverte** par un contrat d'assurance pour les dommages causés par leur activité
- **les accidents dont seraient victimes les bénévoles** dans le cadre de leur activité à la Banque Alimentaire sont également couverts pour divers risques.
- **les accidents** affectant les salariés et les autres collaborateurs non bénévoles relèvent de leur régime de protection sociale et/ou de prévoyance.
- **la prise en charge des frais** : Les collaborateurs bénévoles et salariés peuvent se faire rembourser, dans certaines conditions, les frais engagés dans le cadre de leur activité (note de frais avec justificatifs). Le collaborateur peut renoncer par écrit à ce remboursement en faisant don de la somme concernée à sa Banque Alimentaire, contre remise d'un reçu permettant une réduction d'impôt.



Point d'attention :

Les denrées alimentaires ne sont pas destinées à la Banque Alimentaire mais aux personnes démunies aidées par les associations et CCAS partenaires. Aussi, chacun s'engage à ne pas prélever de son propre chef des produits pour son usage personnel ou pour celui de tierces personnes.



L'éthique

Travailler au sein des Banques Alimentaires suppose de respecter une certaine éthique, d'où découlent des comportements attendus.

RESPECT & SOLIDARITÉ

Toute personne mérite respect et solidarité, qu'elle travaille au sein de la Banque Alimentaire ou non (partenaires, bénéficiaires). Plutôt que de condamner l'attitude de certains, mieux vaut comprendre et dialoguer.

FIABILITÉ

S'agissant des bénévoles, qui ne sont pas liés à un temps de travail ou à des horaires, il est néanmoins souhaité, pour des questions d'organisation, que leur temps de présence puisse être planifié selon les jours et les heures.

NEUTRALITÉ & TOLÉRANCE

Les Banques Alimentaires sont apolitiques et laïques. Dans l'exercice de leurs fonctions, les collaborateurs doivent donc avoir un comportement neutre à l'égard des questions politiques et religieuses.

ESPRIT DE CONVIVIALITÉ

Le travail en Banque Alimentaire est un travail d'équipe, chaque collaborateur participant à la réussite collective. Ce travail doit pouvoir être assuré dans un climat apaisé et convivial, que chacun doit entretenir.

RÉSERVE & DISCRÉTION

En se mettant au service d'une Banque Alimentaire, on lui doit une certaine loyauté, ce qui nécessite de la retenue dans l'expression des opinions qu'on peut émettre sur son fonctionnement, à l'intérieur ou à l'extérieur, notamment sur les réseaux sociaux. Dans le même esprit, il est demandé de faire preuve de discrétion, en ne divulguant pas des informations pouvant porter préjudice à la Banque Alimentaire ou pouvant porter atteinte à la vie privée des personnes.

PROBITÉ

Les biens appartenant à la Banque Alimentaire (véhicules, matériels, fournitures) ne peuvent servir à l'usage privé des personnes.

Nourrir



Les principaux partenaires associatifs



L'accompagnement par l'alimentation

Les Banques Alimentaires sont persuadées que l'alimentation est créatrice de lien social et constitue le premier facteur de prévention santé.

A cet effet, elles soutiennent leurs partenaires dans :

- l'**animation d'ateliers cuisine** pour réapprendre aux bénéficiaires le plaisir de cuisiner et améliorer les comportements alimentaires,
- la **promotion de l'équilibre nutritionnel**, notamment par l'accès à une alimentation saine et de qualité,
- la **création d'outils et de formations** à destination des associations partenaires pour les bénéficiaires : accompagnement budgétaire, accès aux droits, accès à la culture...



Se former

Des formations professionnelles

Pour mener à bien vos missions, que vous soyez salarié ou bénévole, des formations peuvent vous être proposées sur les thématiques suivantes :

- Les Ressources humaines et la prévention
- L'hygiène et la sécurité des aliments
- L'approvisionnement et la logistique
- L'informatique de gestion
- Le partenariat associatif

Notre ambition est que ces formations s'enrichissent chaque année de nouvelles thématiques en lien avec vos besoins et préoccupations.

Certaines formations peuvent avoir un caractère obligatoire, notamment en matière d'hygiène et de sécurité des aliments.

« Professionnaliser nos pratiques au service de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, voilà un des objectifs des Banques Alimentaires »



Agir en équipe

S'engager !

Engagement bénévole : le réseau compte plus de **7 000 bénévoles**, présents a minima une demi-journée par semaine. Chacun se voit confier une mission dans laquelle il doit se sentir à l'aise et dont il peut changer.

Les bénévoles accomplissent leur mission avec des permanents salariés. Parmi les salariés, un certain nombre d'entre eux sont embauchés dans le cadre d'un contrat d'insertion.

D'autres profils complètent cette belle équipe :

- volontaires du service civique,
- stagiaires,
- personnes effectuant un travail d'intérêt général...

Des missions très diverses

